



Cheffes, chefs de groupes
parlementaires
Secrétariat général du Grand
Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Genève, le 26 mars 2018

Concerne: Prise de position relative au projet d'infrastructure routière Genève Sud – L1, L2. **Projet de Loi 12183**, liaison routière entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy, dite L1, et la liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand, dite L2

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Dans le cadre du projet susmentionné, suite à notre audition du 27 février et à des fins de vous procurer toutes les informations nécessaires à votre prise de décision, nous nous permettons de vous communiquer la prise de position de nos associations.

En préambule, nous rappelons que Pro Natura Genève et le WWF Genève s'opposent à la création de tout nouveau tronçon routier sur la zone agricole.

Le tracé choisi a un impact négatif significatif, notamment, sur les milieux naturels, les espèces menacées et les connexions biologiques suivantes :

- **Périmètres protégés** du Nant-de-la-Bistoquette, l'Etang du Pré de l'Oeuf, l'étang du Paradis. Ce périmètre est le seul au Sud de l'Arve et doit être conservé, seul îlot et habitat pour les espèces sensibles de la région.
- **Site OBAT G49** fixe Bistoquette et Paradis (Sites de reproduction de batraciens – grenouilles, crapauds, salamandres – d'importance **nationale** du canton de Genève, dont 70% sont menacés en Suisse).
- **Réserve naturelle du Bois du Milly.**
- **La renaturation du nant de la Bistoquette** (compensation environnementale faisant suite à la construction de l'autoroute de contournement)
- **Statut de pénétrante de verdure** de la Drize (Plan directeur cantonal 2030), concluant des **corridors biologiques**.

- **Réseau agro-environnemental Genève Sud.** Ce périmètre est le seul au Sud de l'Arve et doit être conservé.
- **Quatre cours d'eau,** dont le bord de la Drize qui est classé.
- **Site prioritaire Flore** (sites les plus importants du canton pour la préservation de ces espèces sensibles, sachant que 30% de la flore genevoise est menacée).
- **Oiseaux :** Tarier pâtre, Rougequeue à front blanc, Hypolaïs Polyglotte, Torcol fourmilier, Chouette hulotte, Pic vert et Pic épeiche, Chouette chevêche...

C'est pourquoi, notre association vous transmet la position subséquente :

1) **Inexistence du processus participatif et/ou consultatif**

Aucune consultation des associations de protection de la nature et des diverses instances publiques, comme l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Commission cantonale consultative de la diversité biologique (CCDB), la commission cantonale des monuments, nature et sites (CMNS) n'a été effectuée avant le dépôt dudit projet de loi devant le Grand conseil (PL 12183). De fait, les entités consultées depuis ne peuvent qu'intervenir trop tardivement dans le processus de décision, le choix du tracé et des variantes. C'est pourquoi des prises de positions défavorables et remettant en cause le projet en totalité en résultent. Il est nécessaire que la consultation ait lieu suffisamment tôt, au moment de la conception et à chaque étape décisionnelle du projet (notamment pour le tracé), avec une pondération appropriée de la valeur à accorder à la biodiversité et aux services rendus par celle-ci, ainsi qu'un financement prévu adapté à cette pondération (coûts prévus avec un impact minimum sur la biodiversité). Pour ce projet, toutes les variantes impactent l'environnement et le critère économique a été le critère prépondérant. Aucune recherche de projet sans impact sur la nature n'a été réalisée.

2) **Sites protégés nationaux bafoués**

Une prise en compte des milieux et des espèces doit être réalisée en écartant les projets comportant trop d'impacts. De plus, les sites protégés nationaux ne doivent, en aucun cas, être impactés par des projets d'infrastructures. Dans ce projet, le site OBAT (Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale) est impacté autant pendant la phase de chantier que par l'infrastructure finale. Il n'est pas acceptable qu'un site d'importance nationale soit traversé par des constructions. La loi fédérale a pour but originel de préserver au moins 10% des populations d'amphibiens. La responsabilité en incombe au canton de Genève pour leur préservation, et le rétablissement des effectifs de batraciens. Sur 23 sites OBAT à Genève, un seul se situe au sud du canton, et il est impacté directement par le projet ! Pour ce site, la situation actuelle est déjà critique! Le projet et la phase des travaux aggraveront la situation en diminuant encore les populations d'amphibiens, déjà faible. Construire une infrastructure au travers d'un site OBAT est illégal.

3) **Projet contradictoire au Plan directeur cantonal**

Par ailleurs, ce projet est contradictoire au sein même du Plan directeur cantonal 2030. En effet, le projet est prévu, mais les pénétrantes de verdure qui passent par ce site également. Comme le souligne l'Evaluation environnementale stratégique (EES): « de nombreuses

espèces protégées et menacées sont à proximité du projet et utilisent les couloirs de déplacements naturels tracés par les cours d'eau et les zones riveraines qui seront coupés par le projet ». « De nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité ont donc été créées et offrent ainsi des zones de relais pour la faune et la flore entre les éléments naturels du paysage ». L'infrastructure écologique et les réseaux écologiques, éléments essentiels pour la biodiversité, doivent être pris en compte en supprimant les variantes les traversant. La trame noire sera également impactée par des lumières en plus, dans une zone encore préservée. Etant donné que la majorité des êtres vivants (65%) sont nocturnes, la conséquence de ce projet serait importante.

4) Zones agricoles encore perdues

La zone agricole, dans ce cas, surface d'assolement et surface de promotion de la biodiversité, déjà prise en étau dans notre canton, sera fragmentée, augmentant les problèmes de déprises agricoles et de souveraineté alimentaire. Même si le plan directeur cantonal 2030 a déjà réservé ces surfaces de SDA, il n'est pas tolérable que la zone agricole subisse également des pertes importantes pour des infrastructures.

5) Gestion des eaux hasardeuse

Quatre cours d'eau seront impactés, notamment, la Drize dont le tracé sera dévié pendant les travaux et replacé au-dessus de l'infrastructure après les travaux. Il n'est donc pas acceptable que ces milieux naturels essentiels soient impactés par des travaux d'infrastructure, surtout lorsqu'on ignore complètement les réels impacts à long terme des travaux.

6) Paysage mité et artificiel

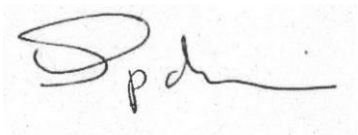
Les déblais-remblais de 106'500 m³ équivalent à 43 piscines olympiques induiront probablement une surélévation des champs par nivellement. Ainsi, des problèmes agricoles et paysagers en résulteront. Les magnifiques paysages de bocages encore non morcelés, peu nombreux dans cette partie du canton, seront lourdement impactés.

Par conséquent, **nous nous opposons** à ce projet d'infrastructure dans ce site et **demandons au Grand conseil de :**

- **refuser le projet actuel soumis au vote,**
- **demander que le projet d'infrastructure soit soumis à de nouvelles analyses multicritères portant sur le choix des tracés (en équilibrant la pondération : diminution du facteur économique et augmentation du facteur nature-agriculture) et non uniquement sur le choix des variantes d'un tracé,**
- **demander une nouvelle étude stratégique environnementale analysant le choix des tracés et non uniquement la variante choisie. Cette étude doit permettre le choix du meilleur tracé et non uniquement informer sur les pertes biologiques et les compensations prévues d'une variante !**

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Pro Natura Genève :



Olivia Spahni
Secrétaire générale



Sébastien Miazza
Président

Pour WWF Genève :



Jean-Pascal Gillig
Secrétaire régional



Sylvia Leuenberger
Présidente

Copie : - Commission des travaux du Grand Conseil